ARRÊTÉ MUNICIPAL N^{O} A-005-3Z

Un arrêté modifiant l'arrêté municipal N^{O} A-005 du Village de Cap-Pelé

ATTENDU QUE le Conseil du Village de Cap-Pelé a déterminé qu'il est dans l'intérêt public de modifier l'arrêté pour les fins suivantes:

- modifier le zonage de la propriété identifiée par le numéro 00844225, située au 215, rue Robichaud à Cap-Pelé, de la zone Industries Légères à la zone Résidentielle Rurale ;

- modifier le zonage de la propriété identifiée par le numéro 00851709, située au 2262, chemin Acadie à Cap-Pelé, de la zone Résidentielle Unifamiliale à la zone Commerce Général ; et

- modifier le zonage des propriétés identifiées par le numéro 00851857, 00882415 et 00882373, situées au 2252 chemin Acadie à Cap-Pelé, de la zone Résidentielle Unifamiliale à la zone Commerce Général.

PAR CONSÉQUENT, le Conseil municipal de Cap-Pelé, en vertu des pouvoirs conférés par l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme* de la province du Nouveau-Brunswick, adopte ce qui suit :

I. L'article (5) de l'arrêté municipal N^{O} A-005 est supprimé et remplacé par un nouvel article qui se lit comme suit :

5 Pour l'application du présent arrêté, la municipalité est divisée en zones tel qu'il est indiqué sur la carte jointe en annexe A, intitulée « Carte de zonage de Cap-Pelé » et datée du 25 septembre 2007 et révisée mai 2009 : modifiée par l'annexe « A-1Z », datée du 14 janvier 2010, intitulée « Modifications au zonage »; modifiée par l'annexe « A-2Z », datée du 20 mai 2010, intitulée « Modifications au zonage »; modifiée par l'annexe « A-3Z », datée du 27 avril 2011, intitulée « Modifications au zonage »; modifiée par l'annexe « A-4Z », datée du 27 avril 2011, intitulée « Modifications au zonage » et modifiée par l'annexe « A-5Z », datée du 27 avril 2011, intitulée « Modifications au zonage ».

II. Le présent arrêté entre en vigueur à la date de son adoption définitive.

PREMIÈRE LECTURE (par son titre) le 2e jour du mois mai 2011.

DEUXIÈME LECTURE (par son titre et en son entier) le 2e jour du mois mai 2011.

TROISIÈME LECTURE (par son titre) et ADOPTION le 6e jour du mois juin 2011.

Mme Debbie Dadier, mairesse

M. Stéphane Dallaire, Greffier/Secrétaire municipal

(sceau de la municipalité)

~~30221353~~
~~2011-06-16~~
~~14:38:27~~

30228333
2011-06-17
16:01:13

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

COMTÉ DE WESTMORLAND

À SAVOIR :

Je soussigné, Stéphane Dallaire, de la municipalité de Cap-Pelé, dans le comté de Westmorland, province du Nouveau-Brunswick, greffier, déclare sous serment :

1. **QUE** je suis le greffier du Village de Cap-Pelé et que j'ai donc une connaissance personnelle des sujets et des faits ci-énoncés;

2. **QUE** le sceau apposé à l'instrument ci-joint et réputé être le sceau du Village de Cap-Pelé est effectivement le sceau du Village de Cap-Pelé et a été apposé audit instrument sous l'autorité du village en question;

3. **QUE** la signature « **Debbie Dodier** » apposée à l'instrument et réputée être la signature de la mairesse du Village de Cap-Pelé est effectivement la signature de Debbie Dodier, qui est la mairesse du Village de Cap-Pelé et que la signature que j'ai fournie, moi, le dénommé Stéphane Dallaire, est effectivement ma signature;

4. **QUE** la dénommé Debbie Dodier, mairesse du Village de Cap-Pelé, et moi, le dénommé Stéphane Dallaire, greffier du Village de Cap-Pelé, sont des signataires autorisés ayant l'autorité d'exécuter ledit instrument;

5. **QUE** ledit instrument a été dûment signé, scellé, exécuté et livré par le Village de Cap-Pelé, au Village de Cap-Pelé, dans le comté de Westmorland, le 6e jour de juin 2011 pour les usages et les buts qui y sont exprimés et compris.

FAIT SOUS SERMENT à Moncton,)
dans le comté de Westmorland,)
province du Nouveau-Brunswick,)
ce 16 e jour de juin 2011.)

MATHIEU R. POIRIER
NOTARY PUBLIC
NOTAIRE
NEW BRUNSWICK

STÉPHANE DALLAIRE

I certify that this instrument is registered or filed in the Westmorland County Registry Office, New Brunswick

J'atteste que cet instrument est enregistré ou déposé au bureau de l'enregistrement du comté de Westmorland Nouveau-Brunswick

JUN 17 2011 | 16:01 | 30228333
date/date | time/heure | number/numéro

Registrar-Conservateur

ANNEXE A-3Z

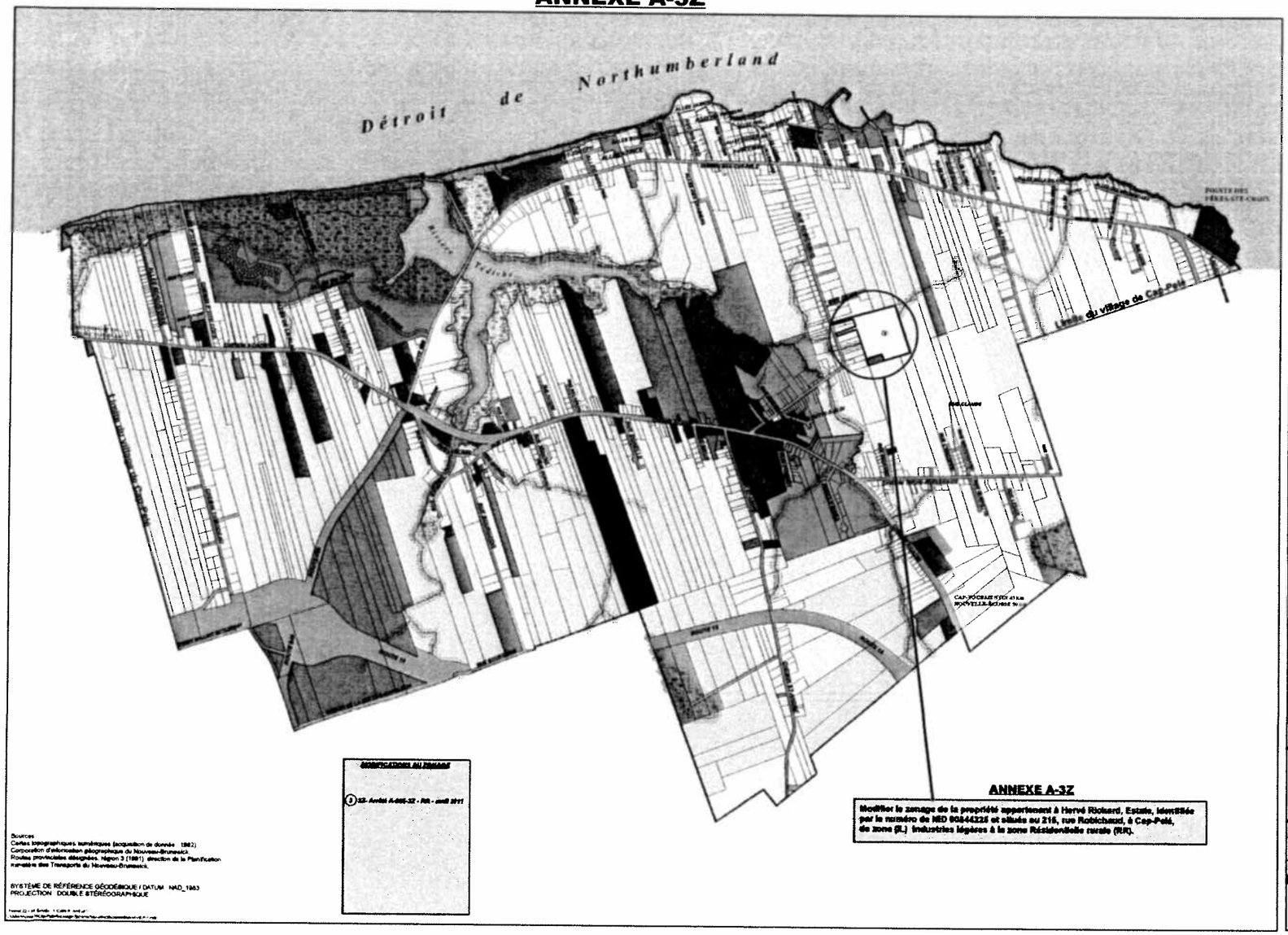

ANNEXE "A"

CARTE DE ZONAGE DE CAP-PELÉ

LÉGENDE

ZONES

R1		Résidentielle unifamiliale
R2		Résidentielle multifamiliale
RR		Résidentielle rurale
CC		Commerce central
CG		Commerce général
SC		Services collectifs
IL		Industries légères
P		Parc
DR		Développement des ressources
E		Environnementale
AI		Aménagement intégré
PA		Projet d'aménagement
		Rue, rue future, accès

Secteurs assujettis au Règlement sur la modification des coûts d'eau et des barres latérales
Loi sur l'assainissement de l'eau 2013-16

Secteurs assujettis au Règlement sur la modification des coûts d'eau et des barres latérales
Loi sur l'assainissement de l'eau 2007-16

© Zonage Soumis avec Conditions

Village de Cap-Pelé

Carte de zonage

N
W E
S

Carte préparée par :

J. Couturier, le 25 septembre 2007
Révision: mai 2009
Date Rezonage: 27 avril 2011

1:12 000

ANNEXE A-4Z

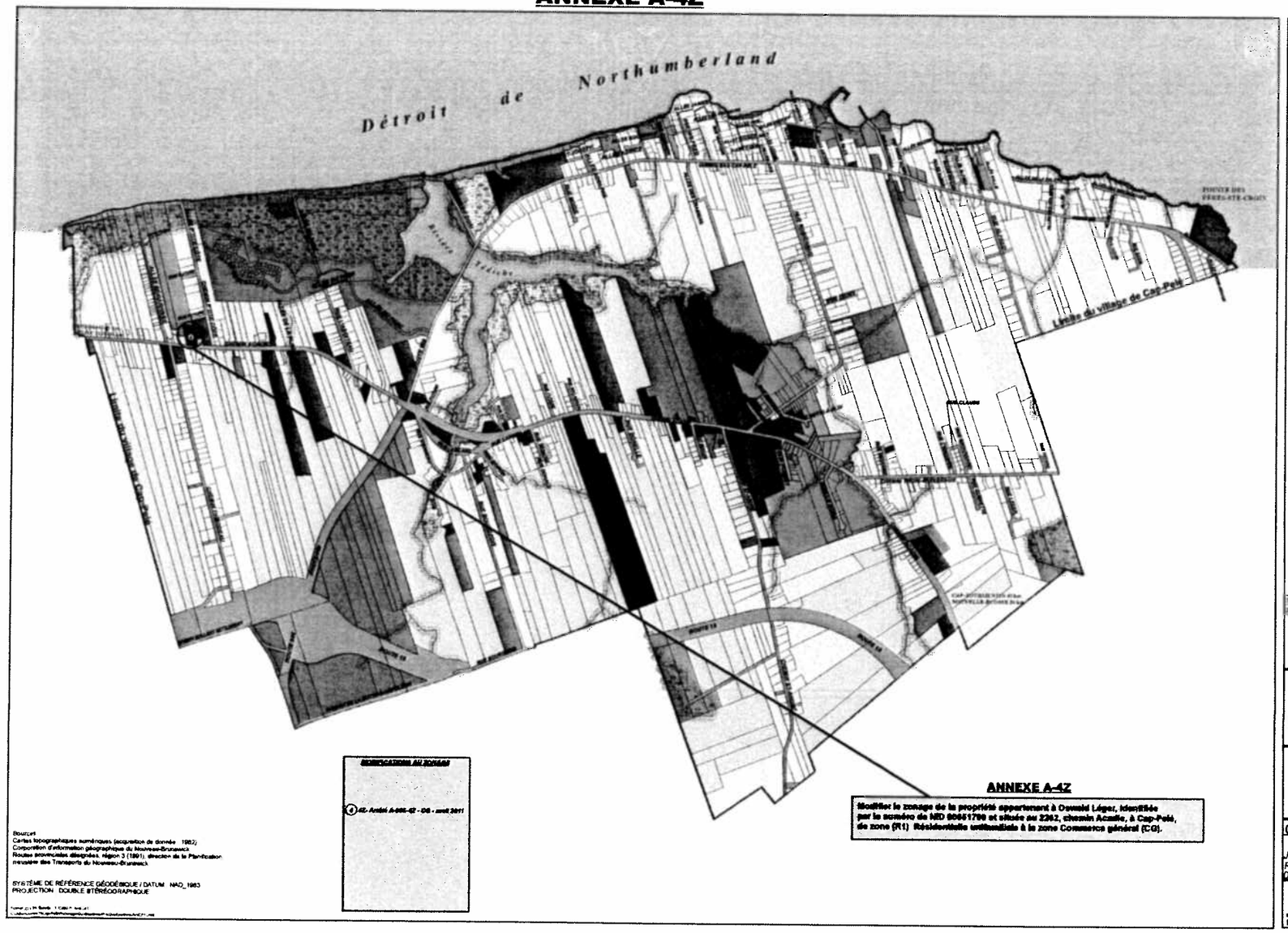

ANNEXE "A"

CARTE DE ZONAGE DE CAP-PELÉ

LÉGENDE

ZONES

R1	Résidentielle unifamiliale
R2	Résidentielle multifamiliale
RR	Résidentielle rurale
CC	Commerce central
CG	Commerce général
SC	Services collectifs
IL	Industries légères
P	Parc
DR	Développement des ressources
E	Environnementale
AI	Aménagement intégré
PA	Projet d'aménagement
	Rue, rue future, accès

Secteur compris au Règlement sur la modification des cours d'eau et des terres humides
Loi sur l'assainissement de l'eau 2013-16

Marais compris au Règlement sur la modification des cours d'eau et des terres humides
Loi sur l'assainissement de l'eau 2013-16

© Zonage Soumis avec Conditions

Village de Cap-Pelé

Carte de zonage

N
W E
S

Carte préparée par :

J. Couturier, le 25 septembre 2007
Révision: mai 2009
Date Rezonage: 27 avril 2011

1:12 000

ANNEXE A-5Z

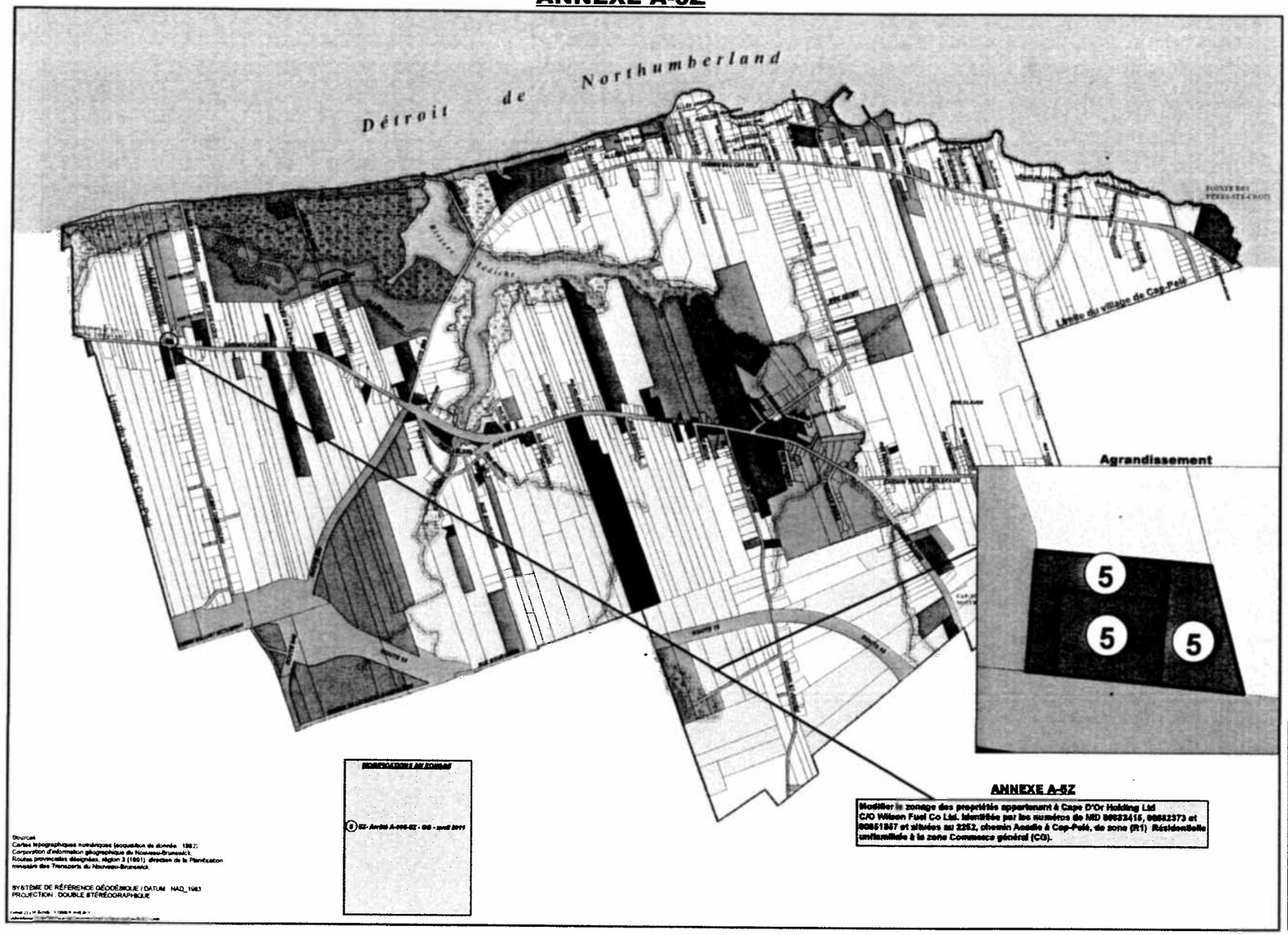

ANNEXE "A"

CARTE DE ZONAGE DE CAP-PELÉ

LÉGENDE

ZONES

R1		Résidentielle unifamiliale
R2		Résidentielle multifamiliale
RR		Résidentielle rurale
CC		Commerce central
CG		Commerce général
SC		Services collectifs
IL		Industries légères
P		Parc
DR		Développement des ressources
E		Environnementale
AI		Aménagement intégré
PA		Projet d'aménagement
		Rue, rue future, accès

Secteur assujetti au Règlement sur la modification des coûts d'eau et des terres humides
30m
Loi sur l'assainissement de l'eau 2003-16

Marais assujetti au Règlement sur la modification des coûts d'eau et des terres humides
Loi sur l'assainissement de l'eau 2003-16

© Renseigne Soumis avec Conditions

Village de Cap-Pelé

Carte de zonage

N
W E
S

Carte préparée par :

J. Couturier, le 25 septembre 2007
Révision: mai 2009
Date Rezonage: 27 avril 2011

1:12 000